

-Fiche synthèse-

DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

RISQUE INCENDIE EN FRANCE

- 4040 feux de forêt par an entre 2007 et 2018 en France
- 11 117 ha de forêt incendiés par an

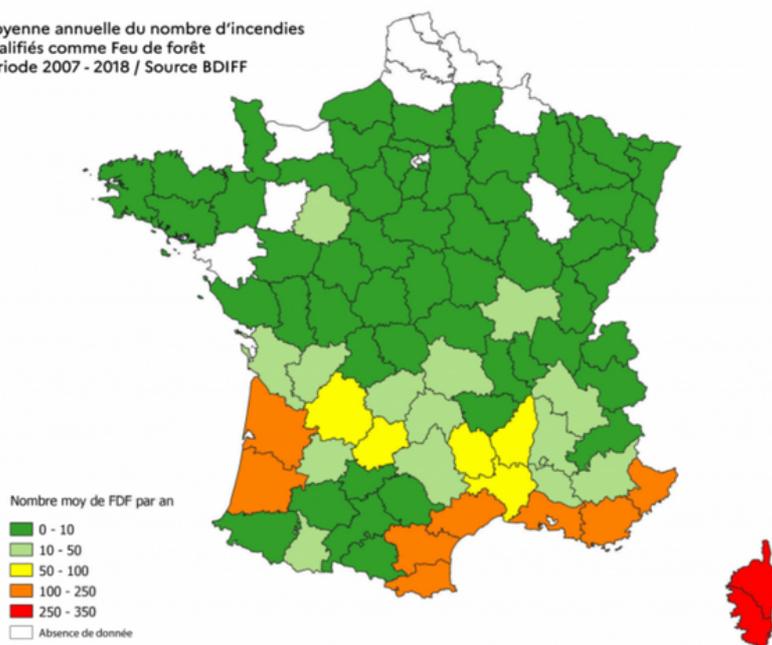
Aujourd'hui, l'ensemble du territoire est particulièrement vulnérable face aux risques d'incendies, qu'il s'agisse de forêts, de prairies ou de friches. L'été 2022 a été particulièrement dévastateur pour les forêts françaises.

L'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) prévoit que d'ici 2040, des sécheresses extrêmes conjuguées à des canicules intenses pourraient avoir lieu durablement et régulièrement dans le pourtour méditerranéens. De plus, des zones auparavant épargnées vont devenir sujettes à des incendies, et ce plus régulièrement, avec un développement vers le Nord du pays.

Broyer 1 ha de forêt coûte 3000€



Moyenne annuelle du nombre d'incendies qualifiés comme Feu de forêt
Période 2007 - 2018 / Source BDIFF



Jean-Louis Pestour : directeur d'agence DFCI et responsable national incendies de forêts à l'ONF. Il annonce d'ici 20 à 30 ans un déplacement du risque d'incendie vers la région parisienne.

→ Il est primordial de sensibiliser les communes à la gestion des feux de forêts sur l'ensemble du territoire français. Anticiper dès maintenant les conséquences du changement climatique sur les forêts françaises permettra de mieux gérer cet enjeu à l'avenir.

LE BROYAGE



Les coupures de combustibles sont un levier important dans la DFCI, car elles permettent de réduire fortement le développement du feu et améliore la sécurité lors de la lutte contre l'incendie en cloisonnant les massifs forestiers. Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sont un autre élément essentiel pour la DFCI. Dans les zones à risques, le débroussaillage réglementaire permet de réduire considérablement l'impact des incendies, de protéger la forêt et de faciliter la lutte. Les zones à débroussailler sont établies dans les PPRIF. Le débroussaillage est à la charge du propriétaire des terrains ou ouvrages concernés.

DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE

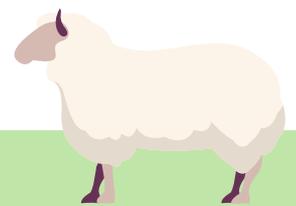
La défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) est pilotée par le ministère de l'agriculture. Elle repose sur une politique globale d'aménagement et d'entretien des espaces ruraux et forestiers. Elle met en œuvre les Plans de Protection de la Forêt Contre l'Incendie (PPFCI) et les plans de massifs, qui sont la déclinaison des PPFCI par massif.

La DFCI a un objectif de prévention du risque d'incendie de forêt. Les ouvrages de DFCI désignent la combinaison de plusieurs équipements de DFCI organisés (exemples : voies, débroussaillage, point d'eau, etc.) pour répondre à des objectifs de prévention et de lutte contre les incendies. Ces ouvrages sont définis dans les plans de massif. Les collectivités territoriales, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou syndicat mixte ayant cette compétence (par exemple : syndicat mixte forestier du Vaucluse), les associations syndicales dont l'objet porte sur les prévention des incendies, ou encore l'ONF dans les forêts sur lesquelles l'Etat a des droits de propriétés, peuvent être maîtres d'ouvrage DFCI.

Les Plans de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) qui ciblent prioritairement les territoires exposés à des niveaux de risque importants, et à une pression foncière forte sont établis à l'échelle communale ou intercommunale. Ils délimitent les zones d'exposition aux feux de forêts à l'intérieur desquelles les constructions ou aménagements sont interdits, et celles où un développement sécurisé et raisonné peut être permis. De plus, ils définissent les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que des mesures relatives à l'aménagement du territoire.

La DFCI repose sur 4 grands axes que sont :

- Prévoir le risque et en traiter les causes
- Surveiller les forêts
- Équiper, aménager et entretenir l'espace rural (dont forestier)
- Informer le public et former les professionnels.



LE PASTORALISME

L'intérêt du pâturage dans la lutte contre les incendies est de maîtriser la végétation, en intervenant après un débroussaillage d'ouverture. Il ne faut pas considérer les animaux comme des débroussailleurs, mais comme un moyen de maintenir l'espace ouvert. Une conduite pastorale appropriée combinée à des techniques d'entretien telles que le débroussaillage mécanique, ou le feu contrôlé, conduit à des meilleurs résultats.

Pourquoi développer le pastoralisme ?

- Sans pâturage, la végétation repousse tous les 3-4 ans. Quand les animaux pâturent le milieu de manière optimisée, il n'est pas nécessaire de repasser autant car moins de combustibles sont accumulés. Le troupeau n'empêche pas le broyeur, ce n'est pas un débroussailleur, mais il permet de décaler et de repousser le passage d'un broyeur.
- Cela favorise le développement d'un réseau économique et rural local, en faisant vivre un éleveur qui produit des denrées alimentaires locales.
- Pour les aspects culturels et traditionnels

METTRE EN PLACE UN PROJET DE PASTORALISME POUR LA DFCI

(EXEMPLE DU RÉSEAU COUPURES DE COMBUSTIBLE)

DÉROULÉ DU PROCESSUS

PAR LEQUEL PASSE LE GESTIONNAIRE DFCI SOUHAITANT ASSOCIER L'ÉLEVAGE PASTORAL À L'ENTRETIEN DES COUPURES DE COMBUSTIBLES

1

Définir l'intérêt pastoral de la coupure

- Analyse du potentiel pastoral
- Choix de l'espèce pressentie et approche d'un effectif de troupeau

2

Anticipation des aménagements nécessaires et association avec les autres usagers

- Prévoir les financements nécessaires
- Demander les autorisations pour les aménagements et prévoir leur articulation avec l'élevage
- Communiquer pour éviter les conflits d'intérêts

3

Choix du candidat

- Lancer un appel à candidature clair définissant le projet, ses attentes et le profil attendu
- Mettre en place le comité de recrutement

4

Rédaction d'un cahier des charges pour la gestion du site

- Fixer les attendus des différentes parties
- Mise en place d'une conduite pastorale adaptée à l'impact souhaité sur la végétation et accompagnement technique

5

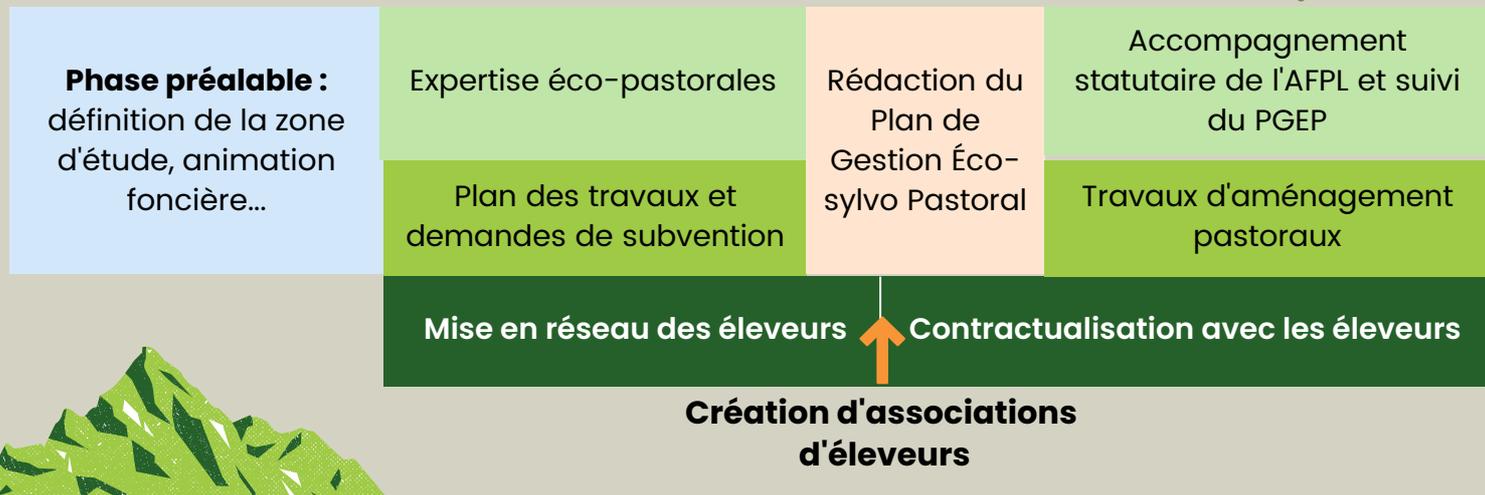
Suivre la concrétisation du projet

- Comité de suivi qui veille à la réussite du projet

CHRONOLOGIE DES ÉTAPES D'ACCOMPAGNEMENT POUR COCONSTRUIRE UN PROJET ÉCOSYLVOPASTORAL

(EXEMPLE DU DEPARTEMENT DU LOT, AVEC UNE STRUCTURATION DU FONCIER EN AFPL)

Création de l'AFPL



ZOOM SUR LES PHASES D'ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION PASTORALE

(CHAMBRE D'AGRICULTURE DE DORDOGNE)

1. ETAT DES LIEUX

- **Cartographier** la zone
- **Déterminer** les **ressources** présentes
- **Identifier** les **zones à pâturer** et les **systèmes adaptés**

2. ENJEUX ET OBJECTIFS

- Définir les **enjeux de la collectivité, des propriétaires et de l'éleveur**
- Définir les **objectifs de gestion**

3. PROPOSITIONS DE GESTION

- Définir les **éventuels travaux préalables** (débroussaillage, construction...)
- Définir les **périodes d'utilisation pastorale**

4. SUIVI ET AJUSTEMENTS

- Evaluer les **impacts et effets du pastoralisme**
- **Ajuster les pratiques** selon les résultats

Une **forte implication des collectivités, technique et financière**, est une des **clés** pour développer le pastoralisme sur un territoire. La **communication** et le **travail collaboratif** sont aussi des éléments importants, afin d'avoir une bonne entente et coordination entre les différents acteurs du territoire. Un **travail technique** doit également être réalisé, afin de **définir les conduites pastorales** à mettre en place en fonction de l'ouvrage. Des **subventions** existent en soutien au pastoralisme, et encore plus précisément en soutien au pastoralisme à enjeu DFCI. L'**attribution de financements** dépend de la pertinence que l'État et les collectivités attribuent à la reconquête agricole ou pastorale des espaces embroussaillés dans un objectif de prévention des feux de forêt.

-Fiche synthèse-

DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

Source :

- Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023. « Prévention des feux de forêt ». [En ligne] Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-feux-foret>
- RCC N° 12, 2009. Thavaud P., Beylier B., Débit S., Dimanche M., Genevet E., Gouty A.L. « Guide pratique pour l'entretien des coupures de combustible par le pastoralisme - Réseau Coupures de Combustibles ». Disponible sur : <https://www.ofme.org/textes.php3?IDRub=18&IDS=86>
- ONF, 2020. « Feux de forêt 2020 : le risque s'étend partout en France ». [En ligne] Disponible sur : <https://www.onf.fr/onf/communes-et-collectivites/+7f8::feux-de-foret-2020-le-risque-setendpartout-en-france.html>
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Version janvier 2019. « Guide technique : Les obligations légales de débroussaillage (OLD). Défense des Forêts Contre l'Incendie. »
- Valabre, version du 10 avril 2018. « Guide des équipements de DFCI de l'aire méditerranéenne ». Disponible sur : <https://www.valabre.com/programmes/programme-sigdfci/guide-equipements-dfci-aire-mediterraneenne>
- Chambre d'agriculture de Dordogne, 2021. Belardi C., Boisvert B., Ducourtieux C., Tyssandier P., Gautier D. « Mise en œuvre d'un projet de pastoralisme à l'échelle d'un territoire. Projet Brebis_Link. »